

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES PAYS-D'EN-HAUT

**RÈGLEMENT NO 446-2022 modifiant le
Règlement 373-2018 Code d'éthique et de déontologie
des employés de la MRC des Pays-d'en-Haut**

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée QUE :

Conformément à l'article 12 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, un projet de règlement a été présenté par le conseil lors de la séance ordinaire du 12 avril 2022.

L'adoption du règlement est prévue à la séance ordinaire du 10 mai 2022, qui se tiendra à 13h15 au 88, chemin Masson, Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson.

Le projet de règlement vise à modifier le Code d'éthique des employés. Le présent code poursuit les buts suivants :

- a. Ajouter le concept de la civilité dans les relations humaines ;
- b. Renforcer l'indépendance et l'intégrité des employés en interdisant tout don, toute marque d'hospitalité ou tout autre avantage qui est offert par un fournisseur de biens ou de services qui peut influencer l'indépendance des employés.

Il est possible de consulter ledit projet de règlement en se rendant au bureau de la MRC des Pays-d'en-Haut, au 1014 rue Valiquette à Sainte-Adèle du lundi au jeudi de 8h30 à 16h30 et le vendredi de 8h30 à 13h00.

Fait à Sainte-Adèle, le 22 avril 2022.



Jackline Williams
Directrice générale et secrétaire-trésorière